

CTT 16-20 Rapport sur le service public

Mandat à l'administration

D'ici à la fin de l'année, l'administration est chargée de compléter, le « Rapport d'analyse de la définition et des prestations du service public de la SSR compte tenu de la position et de la fonction des médias électroniques privés » remis par le Conseil fédéral le 17 juin 2016 en intégrant les points suivants :

- une analyse détaillée se fondant sur le principe de subsidiarité : Quels sont les défaillances qui justifieraient une intervention de l'État ou une offre de service public sur le marché ? Quelles sont les prestations fournies déjà actuellement par les prestataires privés et quelles seraient les prestations qu'ils pourraient également fournir s'ils n'étaient plus concurrencés par la SSR ? ;
- une présentation des moyens financiers que la SSR prévoit d'engager ainsi que des modalités et des effets de la concentration des compétences et de l'abandon volontaire de prestations déjà offertes sur le marché (entre autres abandon de la diffusion de fictions, soit des films et séries achetées à l'étranger, et diffusion de grands événements uniquement si ceux-ci ne sont pas couverts par les autres prestataires du marché) ;
- une étude des conséquences des distorsions de concurrence sur d'autres diffuseurs dans le domaine audio-visuel (radio et télévision) ou sur d'autres médias (plates-formes en ligne, etc.).

Les régions linguistiques seront dûment prises en considération dans le cadre de cette analyse.